



DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE
SANTÉ
SOCIÉTÉ
MIGRATION

**Et si nous parlions de l'accompagnement et de
l'hébergement des demandeurs d'asile au sein d'une
structure de premier accueil des demandeurs d'asile
(Spada) ?**

**Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »
Rédigé sous la direction de Natacha CARBONEL**

Morgane CASSIER

Année 2023-2024

LE VINATIER
PSYCHIATRIE UNIVERSITAIRE
LYON MÉTROPOLE


ORSPERE SAMDARRA
Observatoire Santé, Travail, Vieillesse et Sociétés


**UNIVERSITÉ
JEAN MONNET**
SAINT-ÉTIENNE

Université Claude Bernard  Lyon 1

Table des matières

Remerciements	3
Introduction	4
I. Le contexte migratoire et l'hébergement des demandeurs d'asile	6
1)La procédure de demande d'asile en France	6
2)L'histoire et l'évolution de l'hébergement des demandeurs d'asile	8
II. Accueillir et accompagner les personnes en demande d'asile au sein d'une Spada	9
1)Présentation des dispositifs Spada	9
a.L'histoire et les objectifs des Spada	9
b.Présentation de la Spada de l'Ain	10
2)Les spécificités de l'accompagnement et du travail des intervenants sociaux au sein des Spada	13
a.L'arrivée et l'accompagnement en Spada	13
b.Une procédure complexe, des difficultés et des rendez-vous à respecter	18
c.S'adapter aux difficultés	19
d.Les limites de l'accompagnement en Spada	20
III. Les apports de l'hébergement pour les publics en demande d'asile : vécus et expériences des personnes accompagnées par la Spada	21
1) Les possibilités d'hébergement proposées par la Spada de l'Ain	21
2)Proposer un temps de répit et de partage aux personnes accompagnées par la Spada .	25
Conclusion	26
Glossaire	27
Bibliographie	28
Ouvrages.....	28
Supports de cours.....	28
Données chiffrées et rapports.....	28
Annexes	29
Annexe 1 : Notification de la Spada	29
Annexe 2 : Le parcours de la demande d'asile	30
Annexe 3 : Tableau des dispositifs d'hébergement, Cimade	31
Annexe 4 : Témoignage	32
Annexe 5 : Témoignage	34
Annexe 6 : Notification hôtel	35

Remerciements

Après une fin d'année 2023 très compliquée à titre personnel, j'ai réussi à mener ce DIU « Santé, société, migration » à terme et à rédiger mon mémoire avec beaucoup de fierté.

Je voudrais tout d'abord adresser toute ma reconnaissance à la directrice de ce mémoire, Natacha Carbonel, pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses précieux conseils, qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire.

Je désire aussi remercier les intervenants de l'Orspere-Samdarra, qui m'ont fourni durant cette année des apports constructifs et enrichissants ayant contribué à alimenter ma réflexion et ma pratique.

Je tiens à remercier spécialement Fabienne Rongier pour la correction et la relecture de ce mémoire.

Enfin je voudrais exprimer également ma reconnaissance envers mes amis, mes collègues et ma famille qui m'ont apporté leur soutien moral tout au long de ma démarche.

Introduction

Il y a 12 ans, j'ai obtenu mon diplôme d'aide médico-psychologique puis j'ai pu exercer pendant 8 années au sein de l'association Tremplin et plus précisément au sein d'un centre de d'hébergement et de réinsertion sociale. Ainsi, j'ai accompagnée des personnes en situation d'exclusion, de grande précarité et sortant de détention.

Depuis mars 2018, j'accompagne des personnes isolées et des familles en situation d'exil au sein d'une structure de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada) à Bourg-en-Bresse.

Aujourd'hui, avec le recul et mon expérience professionnelle dans l'accompagnement administratif et social des demandeurs d'asile, je souhaite traiter par le biais de ce travail, d'une part, l'importance des Spada pour les personnes non hébergées et, d'autre part, le parcours difficile des personnes qui se trouvent dans une procédure d'asile complexe sans solution d'hébergement. En effet, comment garantir un accompagnement digne et respectable auprès des personnes exilées malgré le manque de place en structures d'hébergement ?

Je questionne constamment ma pratique professionnelle et c'est pour cette raison que j'ai entamé le DIU Santé, société et migration. Cela, notamment, afin de m'apporter un éclairage sur les enjeux, les problématiques de santé et la place des personnes en demande d'asile dans notre société en vue d'améliorer ma pratique professionnelle.

Je m'interroge donc aujourd'hui sur notre rôle d'intervenant social et notre capacité à nous adapter aux personnes en grande précarité, tout en étant parfois confrontés aux injonctions des financeurs. Toutefois, notre accompagnement est aussi très fragilisé par le manque d'hébergement au niveau national. Cela confronte les personnes en situation de grande précarité à une procédure d'asile parfois complexe et à un cahier des charges qui ne laisse que peu de place à un accompagnement de qualité.

Plusieurs questionnements émergent ainsi au regard de ma pratique d'intervenante sociale en Spada. Quel soutien la Spada apporte-t-elle aux personnes en demande d'asile ? Comment pouvons-nous donc accompagner de façon efficiente les personnes en demande d'asile dont certaines ne bénéficient pas d'hébergement ? Comment accompagner au mieux les personnes en sachant que, du jour au lendemain, elles seront amenées à quitter la Spada ? Quels liens se

créent, dans la relation d'accompagnement, entre les intervenants sociaux et les personnes accueillies et quelles sont les limites ?

Ces questions sont pour moi très importantes dans ma pratique car elles interrogent ma place de travailleuse sociale au sein d'une structure confrontée à des changements constants, qui doit tenir compte des personnes accueillies, mais aussi des demandes de l'État. Il me semble essentiel de mieux accueillir pour permettre aux personnes de se sentir prises en compte et d'établir des relations de confiance dans un environnement très perturbé.

Pour répondre aux questionnements énoncés, j'ai décidé d'axer ce mémoire en partant de ma pratique professionnelle, des constats que j'ai faits sur le terrain, tout en parlant des personnes que j'accompagne en mobilisant leurs témoignages. Certaines sont hébergées dans des hôtels d'urgence, d'autres ne sont pas hébergées. J'interrogerai donc ce que la Spada a pu leur apporter tout au long de leurs parcours de demandeur d'asile, ou avant qu'elles aient pu accéder à une structure d'hébergement dédiée. J'évoquerai également les difficultés que je peux rencontrer dans l'accompagnement des demandeurs d'asile.

Ce mémoire contient trois grandes parties. La première partie explique le contexte migratoire, la procédure d'asile et l'hébergement. La seconde partie traite de l'accueil et de l'accompagnement mené au sein des Spada. Enfin, la troisième partie aborde les apports de l'hébergement et notamment les vécus ainsi que les expériences des personnes en demande d'asile.

I. Le contexte migratoire et l'hébergement des demandeurs d'asile

Cette première partie a comme objectif d'apporter des éléments de contexte migratoire et de rappeler ce qu'est la procédure de demande d'asile.

1) La procédure de demande d'asile en France

Lorsqu'une personne étrangère arrive en France, elle a le droit de demander l'asile dans un délai de 90 jours. Elle doit alors se présenter dans une Spada afin d'obtenir un rendez-vous au guichet unique des demandeurs d'asile (Guda). Ce dernier comprend :

- un rendez-vous avec la Préfecture pour la prise d'empreintes grâce au système Eurodac et entame des recherches sur la personne.
- un rendez-vous avec l'OFII afin de prendre en compte la vulnérabilité des personnes et de recenser leurs besoins en terme d'hébergement et d'allocation pour demandeurs d'asile (ADA).

À la suite de ce rendez-vous, les demandeurs d'asile sont enregistrés sur la base nationale gérée par l'OFII appelée le dispositif national d'accueil (DNA). Ils auront, selon les places disponibles, une orientation directive de l'OFII pour se rendre vers une structure d'hébergement du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile (Cada, Huda).

Pour les demandeurs d'asile qui ne peuvent prétendre à une place d'hébergement directive de l'OFII, ils sont orientés vers les Spada avec une notification à se présenter dès le lendemain.

Une fois le dossier envoyé dans un délai de 21 jours, celui-ci est introduit, ce qui signifie que le dossier est bien enregistré par l'Ofpra. La mission première de l'Ofpra est de déterminer si le demandeur d'asile peut prétendre à la qualité de réfugié ou s'il est éligible à la protection subsidiaire. Pour cela, l'Ofpra étudie le dossier envoyé par le demandeur d'asile et le convoque ensuite à un entretien avec un officier de protection en charge de son dossier.

À la suite de cette convocation, une notification écrite de la décision sera envoyée au demandeur d'asile, que la réponse soit favorable ou non. En cas de décision de rejet, le demandeur d'asile a la possibilité de faire un recours auprès de la Cour nationale de droit d'asile dans un délai d'un mois après la réception de la notification de la réponse de l'Ofpra. Le demandeur d'asile peut être représenté par un avocat pour l'aider à constituer un recours

et lors de l'audience se déroulant devant une formation de jugement de la CNDA. Si le demandeur d'asile a un rejet de la part de la CNDA, il est alors débouté du droit d'asile et n'est plus considéré comme demandeur d'asile. Si la réponse est positive à l'Ofpra comme à la CNDA, le demandeur d'asile devient alors statutaire bénéficiaire d'une protection internationale sous la protection (BPI) de l'Ofpra¹.

Le contexte migratoire actuel en France et en Europe : état des lieux²

En 2023 :

- 117,3 millions de personnes ont été déracinées de leurs pays. Fin 2023, 1 personne sur 69 est déplacée de force dans le monde ;
- 379 546 passages irréguliers aux frontières extérieures de l'Union Européenne (le plus élevé depuis 2016), principalement de la Méditerranée, ont été comptabilisés. Cela concerne principalement des Syriens et des Guinéens.
- 4 064 de morts en méditerranée ont été recensés par l'Organisation internationale des migrations.
- Le délai des rendez-vous au guichet unique est de 3 jours. Les demandes d'asile sont en hausse de 6 % au Guda. 149 511 premières demandes d'asile sont comptabilisées.
- Près de 61 000 personnes ont été protégées, soit 32,9 % par L'Ofpra et 20,5 % par la Cnda³. Les personnes qui demandent l'asile sont majoritairement originaires de l'Afghanistan, de la Syrie, de la République Démocratique du Congo, de la Côte d'Ivoire et de la Turquie. Les pays considérés comme « sûrs » signifient que, d'une manière générale et durable, il n'y a aucune persécution, aucune torture ni traitement inhumain ou dégradant dans le pays, ni aucune menace de violence provenant d'un conflit armé.
- Le délai d'instruction des demandes d'asile est en baisse, soit de 310 jours en 2023 contre 352 jours en 2022.
- Près d'un tiers des demandeurs d'asile ne bénéficient d'aucune aide. Au 31 décembre 2023, 146 175 des demandes d'asile ont été enregistrées et seulement

¹ Se référer au schéma sur la demande d'asile, édité par Alfa 3A, en annexe.

² Webinaire organisé par Forum réfugiés, le 18/06/2024, « Etat des lieux de l'Asile en France et en Europe ».

³ (Source OFPRA)

102 196 des bénéficiaires ont des conditions matérielles d'accueil soit 69,9 % d'entre eux.

2) L'histoire et l'évolution de l'hébergement des demandeurs d'asile

« Pour organiser l'accueil des demandeurs d'asile en France, le dispositif national d'accueil (DNA) a été créé en 1974. Sa gestion et son animation ont été confiées jusque fin 2003 à l'association France Terre d'Asile. Cette mission a été reprise par l'état au 1^e Janvier 2004. Elle est aujourd'hui conduite par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)⁴. »

« En 2024, il est prévu de créer 1000 nouvelles places dédiées au public en demande d'asile, dont 500 places en Centre d'accueil et d'évaluation des situations (CAES) et 500 en centre d'accueil pour demandeur d'asile (CADA). Le parc d'hébergement sera ainsi porté à 110 314 places pour demandeurs d'asile⁵. »

Un hébergement peut être attribué par l'OFII si la personne en demande d'asile bénéficie des conditions matérielles d'accueil (CMA). Le demandeur d'asile bénéficiera d'une allocation pour demandeur d'asile (Ada), versée mensuellement et dont le montant varie en fonction de la composition familiale (le montant pour une personne isolée est d'environ 206 euros) et le droit à un hébergement dans une structure dédiée. En France, il existe plusieurs types d'hébergements dédiés aux demandeurs d'asile (CADA, HUDA, PRAHDA...). La majorité des dispositifs d'hébergement est sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, avec un financement par le budget asile et immigration (BOP 303). Les hébergements des personnes exilées sont soumis au Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda).

Dans l'attente d'une place en structure dédiée, les personnes en demande d'asile peuvent être hébergées par le 115 pour accéder à une place d'urgence, mais les places sont peu nombreuses et les demandes très conséquentes. Je ne peux, aujourd'hui, apporter des informations chiffrées sur les prises en charge en hébergement par le 115 car dans le département de l'Ain, le 115 ne prend pas les demandeurs d'asile en charge.

⁴ Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

⁵ Article Forum réfugié du 20 /11/2023

II. Accueillir et accompagner les personnes en demande d'asile au sein d'une Spada

Dans cette deuxième partie, je vais aborder l'accompagnement mené en Spada afin de mieux comprendre le quotidien des personnes accompagnées et des travailleurs sociaux.

1) Présentation des dispositifs Spada

a. L'histoire et les objectifs des Spada

Dans un premier temps, les premiers accueils des demandes d'asile (Pada) ont été créés en 2016 et avaient pour objectif de fournir un accompagnement aux demandeurs d'asile en France. Puis, en 2019, la Pada devient la Structure d'accueil des demandes d'asile (Spada). Ce dispositif est financé par l'OFII, agissant sous la tutelle de la direction générale des étrangers en France du ministère de l'Intérieur depuis 2010.

La Spada est un dispositif qui accueille des familles avec des enfants, des personnes isolées, des femmes et des hommes. La Spada permet aux demandeurs d'asile non hébergés par l'OFII, de pouvoir être domiciliés, mais aussi d'être accompagnés dans la procédure de demande d'asile, dans leurs démarches administratives, juridiques et sociales mais également de constituer des dossiers auprès de l'Ofpra.

Voici quelques fonctions principales assurées par les Spada :

- Accueillir et enregistrer les demandeurs d'asile pour obtenir un rendez-vous au guichet unique de Lyon ;
- Évaluer les besoins et orienter vers les dispositifs d'urgence (115) pour l'hébergement, mais aussi orienter vers des aides d'urgence (alimentaires, vestimentaires) ;
- Assurer la mise en œuvre des ouvertures de droits, de l'accompagnement social et juridique, l'information sur les droits et devoirs, sur le parcours de la demande d'asile.

En résumé, les structures de premier accueil des demandeurs d'asile sont des acteurs clés dans le parcours d'accueil et d'accompagnement des personnes en quête de protection internationale, en leur offrant un premier soutien et en les orientant vers les services adaptés à leurs besoins.

Objet du marché Spada/CCP

Les Spada sont régies par un cahier des clauses particulières (CCP). « Les stipulations du présent cahier des clauses particulières portent sur la réalisation en France métropolitaine, de prestations d'accompagnements social, juridique et administratif du public défini et du suivi administratif auprès de l'OFII. Le présent CCP prévoit également un suivi administratif régulier en lien avec les services de L'OFII dont la transmission de données fiabilisées de l'activité du titulaire du marché. »

Source : extrait du CCP 2022/2024

Voici les prestations notifiées sur le marché :

- Pré-accueil en amont du guichet unique (renseigner le demandeur d'asile et prise de rendez-vous au Guda) ;
- Domiciliation des demandeurs d'asile non hébergés dans le DNA ;
- Accompagnement social, juridique et administratif des demandeurs d'asile non hébergés dans le DNA ;
- Accès effectif au droit des bénéficiaires de la protection internationale non pris en charge par un dispositif dédié.

Ce CCP donne aux Spada un cadre d'exécution et des objectifs d'accompagnement théoriques. Il donne également des modalités de réalisation des différentes prestations et organisations avec une durée moyenne de temps, ce qui est parfois difficile à mettre en œuvre sur le terrain quand nous avons devant nous des personnes fragilisées en besoin d'échange et de compréhension.

b. Présentation de la Spada de l'Ain

La Spada est située dans la ville de Bourg en Bresse, au sein de l'Association Alfa3A. L'association Alfa3A a été créée en 1971 pour lutter contre l'exclusion des plus démunis, sous le nom de l'association foyer des célibataires de l'Ain. En 1972, cette association devient Alafpa (association logement et accueil des travailleurs et familles de l'Ain). Puis, en 2003, l'association est devenue Alfa3A (Association pour le logement, la formation et l'animation),

qui a pour valeurs principales d'accueillir, d'associer et d'accompagner les personnes avec respect, confiance et bienveillance.

Principes et valeurs guidant l'accompagnement des demandeurs d'asile en Spada

- « L'accompagnement est fondé sur le principe de protection des personnes qui ont fui leur pays d'origine en raison de persécutions, de conflits ou de violations des droits humains. »
- « L'accompagnement est basé sur le principe de non-discrimination. Tous les demandeurs d'asile indépendamment de leur origine, de leur nationalité ou de leur religion doivent bénéficier d'un accompagnement équitable. Lors de l'arrivée d'une personne en demande d'asile, je me dois de l'accueillir sans discrimination et sans jugement sur son apparence, sa couleur de peau ou son origine. Chaque personne est reçue et renseignée de la même façon et pour tous les usagers. »
- « L'accompagnement est basé sur l'approche centrée sur la personne. La loi du 2 Janvier 2002 (dite loi 2002-2) réaffirme la place importante des usagers, notamment en promouvant leur autonomie, leur protection, le respect de leur dignité, l'intégrité de leur vie privée et de leur intimité. La confidentialité des informations. Possibilité d'accéder à toutes les informations le concernant. » Chaque personne se voit garantir la confidentialité de ses informations personnelles, chaque travailleur social de la Spada est soumis au secret partagé. Chacun des demandeurs d'asile suivis par la Spada a la possibilité d'accéder à toutes les informations le concernant et ce à tout moment de sa procédure.

Source : legifrance.gouv.fr

La Spada accueille un public en demande d'asile, soit des hommes, des femmes et des enfants, en procédure accélérée, normale ou en procédure de réexamen⁶.

⁶ Les personnes arrivant de pays considérés comme « sûrs », ou qui présentent de faux documents ou dissimulent des informations sur leur identité ou leur entrée en France sont placées en procédure accélérée. Les délais d'examen sont raccourcis à 15 jours mais elles bénéficient des mêmes garanties qu'en procédure normale. La procédure de réexamen permet de faire réexaminer le dossier mais les personnes de bénéficient plus des conditions matérielles d'accueil.

La Spada dispose d'un travailleur social qui procède à l'accueil et l'enregistrement des personnes dès leur arrivée sur le département de l'Ain, afin d'obtenir un rendez-vous au guichet unique de la préfecture du Rhône.

Nous sommes à ce jour 3 travailleurs sociaux en charge de l'accompagnement juridique et social des personnes en demande d'asile non hébergés. La Spada est ouverte du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Les week-ends et jours fériés, une permanence est tenue par les cadres de l'association afin d'assurer les urgences (par exemple, les appels reçus par les demandeurs d'asile le week-end ou les problèmes de violences dans les structures d'hébergement).

La Spada de l'Ain compte de nombreux partenaires sans qui l'accompagnement des personnes ne serait pas possible, parmi lesquelles les partenaires du soin (la Pass, la Croix rouge, l'équipe mobile), les associations caritatives (le Secours catholique, Secours populaire), les services de la mairie et les établissements scolaires, les différents avocats dans le cadre de la procédure d'asile Ofpra et le recours CNDA.

Actuellement la Spada compte une file active (période à compter du 1^{er} Janvier 2024) de 630 personnes domiciliées et accompagnées par les travailleurs sociaux de la Spada toute procédure confondue.

Le public arrivant dans mon service est constitué de personnes avec de histoires différentes. L'exil est lié à un départ contraint et précipité des personnes fuyant des craintes du fait de son appartenance communautaire, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques, portant atteinte à leur vie ou à celle de leur famille. Je suis confrontée au traumatisme que cela constitue : Le caractère imprévisible du départ, l'impossibilité d'un retour constituent en eux-mêmes un traumatisme. La peur de l'autre, de l'inconnu, la barrière de la langue, sont autant de difficultés auxquelles les personnes en demande d'asile doivent faire face en arrivant en France ou en Europe. Cela rend la rencontre avec l'autre difficile et l'accompagnement parfois complexes.

J'ai pu constater que certaines populations arrivent en France, avec une idée très décalée de la prise en charge d'un demandeur d'asile. La réalité à laquelle les personnes sont confrontées n'est pas toujours en accord avec les représentations qu'elles avaient en partant de leur pays. Certains ont pu me confier que des « passeurs » les avaient bercés d'illusion quant à leur

future existence en France qui n'est pas tout à fait la vie qu'ils vivent aujourd'hui. Sans hébergement pour certains et parfois durant toute leur procédure, cela peut engendrer colère et incompréhension de leur part. Pour décrire le décalage entre idéalisation de l'hébergement et la réalité, nous pouvons citer cet extrait du livre Le parcours du combattant : « *L'imaginaire collectif construit autour des pays européens, les représentations qui ont tendance à être fortement véhiculées par les médias viennent occulter les difficultés qui s'y posent. Face à la désillusion, à leur arrivée, les personnes se sentent trompées par l'image qu'elles s'étaient construite en amont de leur vie en France.* »

2) Les spécificités de l'accompagnement et du travail des intervenants sociaux au sein des Spada

a. L'arrivée et l'accompagnement en Spada



⁷Le demandeur d'asile dispose d'un rendez-vous avec un travailleur social de la Spada qui lui est remis lors de son accueil et son enregistrement.

L'accueil est une étape primordiale de l'accompagnement, tant pour la personne orientée que pour le travailleur social référent.

Cette première rencontre est déterminante dans

la relation de confiance qui va s'établir. Nous avons conscience du bouleversement que l'exil peut engendrer chez les personnes et nous sommes sensibles au fait que, pour certaines, l'arrivée en Spada peut être une aide précieuse. Le moment de la première rencontre est souvent un élément très important dans la suite de l'accompagnement.

Ainsi, afin de rentrer en contact avec les personnes, j'ai décidé de mettre en place un temps de présentation, où l'on peut faire connaissance. Lors de ce premier entretien, beaucoup d'aspects sont abordés, tels que l'ouverture des droits sociaux, la scolarité des enfants, l'aide

⁷ Illustration : Collectif « Paroles expériences et migration », (2022). Le parcours du combattant : Expériences plurielles de la demande d'asile en France. Presses de Rhizome

alimentaire et vestimentaire, ainsi que, bien sûr, l'hébergement. Ce dernier est, pour certains demandeurs d'asile, la principale question dès leur premier rendez-vous.

Comment expliquer à une personne que nous venons de rencontrer que nous n'avons aucune solution d'hébergement et qu'elle va devoir passer la nuit dehors, dans le froid et l'insécurité, alors même que cette personne nous dit qu'elle a le droit d'avoir une place pour dormir ? Cela est inimaginable pour certains d'entre nous. En effet, il est difficile de fermer la porte de la Spada en voyant parfois des familles avec des enfants en bas âge allongés sur le pas de la porte. Je me souviens d'un matin où, en arrivant, j'ai dû enjamber des petits qui dormaient pour accéder à la porte d'entrée de la Spada. Une sensation de honte et de culpabilité m'avait envahie à ce moment-là.

En parallèle, nous demandons également à ces personnes de « respecter » leurs rendez-vous sans même qu'elles puissent avoir de repères dans le temps et l'espace.

L'accompagnement en Spada est particulier et peut engendrer beaucoup d'incompréhension et de frustration chez les demandeurs d'asile, mais aussi chez les travailleurs sociaux. Nous sommes effectivement limités à orienter les personnes et non à les accompagner physiquement à leurs différents rendez-vous. Parfois, nous sommes confrontés à des personnes pour qui se déplacer dans une ville inconnue est source de stress et d'angoisse. C'est pour cette raison que nous sommes entourés de divers partenaires. Cela facilite les orientations des personnes, mais aussi la compréhension de tous face à la barrière de la langue, à l'incompréhension et à la méconnaissance de codes sociaux parfois complexes. En effet, les partenaires jouent un rôle important dans l'accompagnement des demandeurs d'asile car nous sommes confrontés de plus en plus à des problématiques médicales. La Pass et la Croix Rouge, avec qui nous travaillons énormément, nous aident et prennent en charge les personnes ayant des problématiques.

Mon rôle au sein de la Spada est également d'accompagner les personnes dans la procédure de demande d'asile qui prend en compte la rédaction du dossier Ofpra. Pour certaines, je les aide également à écrire leur récit de vie. Il s'agit d'une étape importante de la procédure qui demande une attention toute particulière de la part du travailleur social.

Halima Zeroug-Vial, psychiatre et directrice de l'Orspere-Samdarra, dit : « *La personne va être exposée aux yeux de tous, des institutions, tout au long de sa demande d'asile. Nous allons*

*montrer du doigt des éléments de sa vie intime*⁸. » En effet, lors de la rédaction du dossier Ofpra et du récit de vie, les personnes vulnérables et fragiles le sont d'avantage, car elles vont devoir « prouver » que leur histoire est légitime auprès des services de l'Ofpra. Elles devront également répondre à tout un ensemble de questions. Ce rendez-vous de rédaction et de préparation à l'audition Ofpra est, pour moi, le rendez-vous le plus important de l'accompagnement et il est primordial que la personne soit dans les meilleures conditions possibles lors de cet entretien. J'ai pu constater un changement d'attitude chez les personnes. Au départ, je remarque un stress palpable à l'idée qu'elles puissent me confier leurs histoires de vie et par la suite un certain soulagement.

Je me souviens des paroles d'un monsieur, que j'appellerai M. Diallo : « *C'était difficile pour moi de parler de mon histoire, mais je suis content que vous soyez au courant, maintenant je me sentirai plus à l'aise pour parler avec vous.* » Le fait que le travailleur social référent connaisse son histoire lui permet de pouvoir en parler sans crainte durant son accompagnement à la Spada. Cela permet aussi au travailleur social de pouvoir s'adapter à certaines difficultés qui peuvent apparaître chez les personnes après s'être livrées sur leur histoire personnelle (un changement de comportement, un état physique ou psychologique). C'est souvent après ce rendez-vous que nous pouvons proposer aux personnes qui le souhaitent un rendez-vous avec la psychologue du service.

J'ai pris conscience que j'ai un rôle à jouer dans l'écriture du récit de vie, dans la manière de mener les entretiens et surtout de prendre en compte la personne dans sa globalité et sa temporalité, ce qui n'est pas toujours évident au sein d'une Spada. Le délai de 21 jours imposé pour l'envoi du dossier Ofpra ne donne pas toujours le temps à la personne d'être en confiance avec le travailleur social, alors même que nous devons déjà nous plonger dans son histoire personnelle et intime.

J'ai la sensation d'être, pour certaines personnes, leur main, lors de la rédaction de ce récit. Cela me demande d'arriver à me détacher de ces récits. Toutefois, j'ai pris conscience lors de la rédaction du récit de récit d'une dame, que j'appellerai Mme Niaye, que j'allais être une véritable éponge. En effet, faute de temps, j'ai dû rédiger le récit avec Mme Niaye car elle ne savait ni lire, ni écrire. Pendant deux heures, Mme Niaye m'a dévoilé son histoire avec

⁸ Intervention du 14 /12/2023.

énormément d'émotions et a livré des choses absolument horribles. J'ai été profondément touchée par son histoire de vie, et j'ai tenté de la rassurer sans lui montrer mon bouleversement. Je me demande comment Mme Niaye aurait fait si la Spada n'avait pas pris le temps de la rédaction de son récit d'asile avec elle. J'ai du mal à imaginer que des personnes aussi fragilisées que Mme Niaye ne puissent pas être accompagnées de la sorte. J'aurais aimé pouvoir rédiger ce récit lors de plusieurs rendez-vous afin de laisser Mme Niaye prendre le temps de souffler et de respirer. Mais, malheureusement, les contraintes de temps sont très présentes à la Spada.

Après avoir réfléchi à cette question de temporalité presque impossible en Spada, je me suis imaginée être à la place de ces personnes et j'ai réfléchi à quelle manière j'aurais aimé être accompagnée dans cette étape importante. Il me semble primordial d'expliquer le contexte, les objectifs d'un récit de vie, sans jugement, tout en laissant les émotions s'installer si besoin pour créer un climat de confiance où la bienveillance serait au premier plan.

« La SPADA m'a fourni des informations précieuses sur mes droits et obligations en tant que demandeur d'asile. Ils m'ont expliqué le fonctionnement du système d'asile en France ».

**Témoignage d'un demandeur d'asile*

En Spada, l'une des premières difficultés rencontrées est la prise en compte du temps, qui constitue un élément important. Les Spada sont très souvent présentées comme ayant peu de temps pour les personnes, selon des directives politiques qui nécessitent d'aller plus vite, de faire avec souvent moins de moyens. Et pourtant les personnes que j'accueille ont besoin de ce temps, pour comprendre, interroger et avoir des explications sur le parcours qu'elles débutent.

Je me souviens d'une dame, que j'appellerai Mme Jusufi, que j'ai pu accueillir lors de son arrivée en Spada m'a dit : « *Merci de m'avoir écoutée et d'avoir pris le temps de m'expliquer.* »

À la Spada de l'Ain, nous avons la possibilité de faire un accompagnement plutôt dit de « qualité » du fait que le nombre d'arrivée de personnes par jour représente environ moins de 10 ménages. Nous sommes considérés comme une Spada de flux moyen. Mais ce rapport au temps est différent selon les structures et il est nécessaire que nous puissions nous adapter

en fonction des besoins de la personne accueillie. Bien souvent, nous dépassons notre cahier des charges car nous faisons plus que de la simple orientation : nous contactons parfois nous-mêmes les partenaires pour plus de fluidité dans les échanges avec les personnes, plus de rapidité dans l'obtention des rendez-vous médicaux ou pour régler des problèmes de versements de l'allocations. Notre cahier des charges nous impose normalement de remettre un plan ou un numéro de téléphone afin que les personnes puissent le faire seules. Le rôle d'orientation, notifié dans le cahier des charges, nous donne le plan d'action théorique de notre travail. Il est loin de représenter ce qui se passe en pratique. Ainsi, depuis 6 ans, je n'ai pas l'impression de faire uniquement de l'orientation, mais au contraire un vrai travail d'accompagnement avec du sens, dès l'arrivée des personnes jusqu'à, pour certaines, la fin de leurs procédures de demande d'asile.

J'ai conscience que nous ne pouvons pas mener le même accompagnement qu'une structure type Cada ou Huda, mais le temps que nous passons avec les personnes est précieux et à mon sens indispensable pour les préparer aux différentes étapes de la procédure, avec parfois un temps d'attente relativement long et angoissant. Le soutien apporté par les SPADA, permet aux usagers d'être guidés, conseillés et écoutés pendant la durée de leurs procédures. Certaines personnes ne seront jamais orientées vers une structure d'hébergement et placent sur les travailleurs sociaux de la Spada, beaucoup de confiance et d'espoir.

Il est important de prendre en compte que les personnes vont nous livrer leurs histoires de vie, leurs parcours, leurs intimités, leurs difficultés, et que demain, elles seront peut-être amenées à quitter la Spada. Certaines personnes ont du mal à imaginer quitter la Spada et leur référent social car ce référent n'est pas seulement un travailleur social : il est également le garant de leur procédure afin qu'elle se déroule de manière équitable et respectueuse des droits des demandeurs d'asile.

L'objectif du lien d'accompagnement est de faciliter l'intégration des demandeurs d'asile dans le pays d'accueil, de les aider à surmonter les obstacles auxquels ils sont confrontés et de leur offrir un soutien moral et émotionnel tout au long de leur parcours. Le lien que nous créons avec certains demandeurs d'asile est très important dans la création d'un environnement sécurisé et bienveillant.

« La SPADA a joué un rôle crucial en m'aidant à naviguer dans les démarches administratives complexes liées à ma demande d'asile en France ».

La fin de l'accompagnement peut aussi être source de vives émotions. Pour certaines personnes cela est vécu comme un véritable soulagement, mais pour d'autres l'idée de quitter le travailleur social référent est une épreuve supplémentaire qui crée des angoisses.

J'ai été profondément marquée par une dame que j'ai accompagnée à qui j'ai annoncé que les services de l'OFII lui avaient trouvé une place en Huda sur Culoz. Elle s'est mise à pleurer et à crier, à tel point que la psychologue est intervenue pour essayer de calmer madame. Nous avons fini par comprendre qu'elle avait réussi à créer un lien très important avec moi et les collègues. De ce fait, elle n'imaginait pas quitter la ville où elle avait été accueillie et recommencer ailleurs sans repères, ni confiance. C'est là que j'ai pris conscience que l'accompagnement proposé par la Spada et le lien que l'on crée avec les personnes à leur arrivée est, et reste, un élément marquant dans leur parcours.

« L'ensemble du personnel nous a été d'une grande disponibilité, rigueur et excellent service, surtout notre Assistante Morgane qui a été toujours disponible pour nous aider et répondre à nos questions ».

b. Une procédure complexe, des difficultés et des rendez-vous à respecter

Les demandeurs d'asile peuvent être confrontés à un système complexe et à des procédures administratives souvent déroutantes.

Le parcours de la demande d'asile demande aux personnes une adaptabilité permanente avec des problématiques de respect des rendez-vous, des délais imposés, la barrière de langue, tout cela mêlé pour certains aux difficultés de la rue. De nombreux demandeurs d'asile vivent dans des conditions de vie précaires, notamment en raison de l'attente de la réponse à leur demande, du manque de ressources financières ou d'hébergement. Par ailleurs les demandeurs d'asile ont souvent vécu des événements traumatisants dans leurs pays d'origine et lors de leur parcours migratoire, ce qui peut entraîner des troubles psychologiques et

physiques. L'accès aux soins de santé peut être limité en raison de leur statut administratif, de barrières financières ou des difficultés d'orientation vers les structures de soins appropriées. Les demandeurs d'asile peuvent se sentir isolés et désocialisés en raison de la rupture avec leur famille, leur communauté d'origine et les difficultés d'intégration dans le pays d'accueil.

Il est essentiel de prendre en compte ces différentes difficultés lors de l'accompagnement des demandeurs d'asile en SPADA, afin de leur fournir un soutien adapté, de favoriser leur intégration et leur bien-être.

Il est vrai que les demandeurs d'asile peuvent parfois rencontrer des difficultés à respecter leurs rendez-vous, que ce soit pour des entretiens administratifs, des rendez-vous médicaux ou des convocations officielles. Ces difficultés peuvent être causées par divers facteurs tels que de la barrière de langue, les problèmes de transports, les contraintes familiales ou des problèmes de santé mentale. Pour certains qui sont isolés sans solution d'hébergement, respecter un rendez-vous est une vraie difficulté.

J'ai pu interroger un homme seul qui dormait dehors, en lui demandant s'il arriverait à honorer ses différents rendez-vous, comme l'audition à l'Ofpra. Cet homme m'a répondu : *« Madame, je n'ai aucune idée où je serai demain alors c'est difficile pour moi de me projeter dans un rendez-vous aussi important soit-il. »*

c. S'adapter aux difficultés

Toutefois j'ai très rapidement pris conscience qu'il allait falloir m'adapter aux personnes en informant sur l'importance de respecter leurs rendez-vous et les conséquences éventuelles en cas d'absence, surtout concernant la convocation à l'Ofpra.

Il s'agit alors d'essayer d'être flexible et de trouver des alternatives lorsque c'est possible. Par exemple, j'ai mis en place des permanences sans rendez-vous, 3 demi-journées par semaine, afin de faciliter les rencontres avec les personnes les plus en difficultés.

Lors de ces permanences, nous recevons des personnes que nous voyons très peu en rendez-vous. Celles-ci viennent simplement pour être rassurées, pour discuter. Ces permanences nous permettent de faire des points réguliers sur l'avancement de leur procédure. Il s'agit aussi de répondre aux différentes demandes annexes comme une aide alimentaire,

vestimentaire, une orientation chez un médecin. Celles-ci ne nécessitent pas, dans la plupart des cas, de rendez-vous programmés à l'avance car les personnes peuvent avoir un besoin spontané ou une urgence liée à un problème de santé pour lequel il nous faut réagir rapidement.

Il est important d'interagir avec les demandeurs d'asile sur les réalités auxquels ils peuvent être confortés afin d'adopter une approche plus compréhensive et une approche inclusive qui se fonde sur la réponse aux besoins.

« Même sans hébergement, le soutien de la SPADA a été inestimable. Leur aide a facilité mon intégration et m'a permis de mieux comprendre le système d'asile ».

Enfin, il est essentiel de traiter les difficultés des demandeurs d'asile et de respecter leurs rendez-vous de manière individualisée tout en prenant en compte leurs besoins spécifiques et en cherchant des solutions adaptées à leur situation particulière.

Il est vrai que les impératifs de délai nous conduisent à être, nous aussi, un peu sous pression face à la multitude de dossiers et le regroupement des documents de preuves parfois nécessaires dans la constitution du dossier Ofpra. On pourrait donc même arriver à oublier que pour la personne elle-même, les choses sont d'autant plus difficiles à vivre.

d. Les limites de l'accompagnement en Spada

Bien que nous fassions notre maximum pour accompagner les demandeurs d'asile au mieux, il est évident que le quotidien de la Spada est un rythme particulièrement difficile et stressant pour les travailleurs sociaux. La notion d'urgence est en permanence sollicitée avec l'arrivée d'une famille vulnérable ou des personnes malades. Les paramètres à prendre en compte sont nombreux pour tenter de répondre aux demandes diverses. L'aller vers n'est malheureusement pas possible dans ce dispositif qui demande une présence quotidienne dans les locaux afin d'assurer une continuité de service indispensable à son bon fonctionnement.

C'est pour cela que nous devons nous adapter à chaque arrivée de personnes, mais cette adaptation n'est pas toujours facile et peut créer chez le travailleur social une forme de

frustration. En effet, nous collaborons avec beaucoup de partenaires, mais cela ne veut pas dire que tout est possible dans les minutes qui suivent une arrivée et certaines personnes peuvent être dans un besoin d'immédiateté qui nous met souvent en difficulté. Le manque de place d'hébergement est le plus souvent, un obstacle à un accueil de bonne qualité rendant le début d'un accompagnement parfois complexe. Si certains demandeurs d'asile comprennent de suite les enjeux de l'hébergement et le fonctionnement, d'autres ont plus de mal à accepter de repartir sans solution et de devoir passer la nuit dehors. Ils peuvent alors montrer une forme d'agressivité dès leur accueil en Spada. Nos valeurs fondamentales du métier du social sont ainsi quelques fois impactées par les directives de l'État et l'accueil dit « inconditionnel » est surtout mis à mal par le manque de places d'hébergement. De plus, nous sommes confrontés à des situations de plus en plus difficiles qui impactent de manière négative notre rôle d'intervenant social, telles que l'accueil des personnes malades ou avec des pathologies psychiatriques. Ces situations peuvent nous mettre dans une position inconfortable. L'impuissance de pouvoir accompagner davantage fait partie de notre quotidien et ces limites ont besoin d'être évoquées en équipe. C'est pourquoi les réunions d'équipes et l'intervention d'une psychologue en analyse de la pratique sont devenues indispensables pour continuer à accompagner les personnes en demande d'asile sans risquer l'usure professionnelle des salariés.

III. Les apports de l'hébergement pour les publics en demande d'asile : vécus et expériences des personnes accompagnées par la Spada

Cette troisième partie aborde la problématique de l'hébergement des demandeurs d'asile et des personnes non hébergées.

1) Les possibilités d'hébergement proposées par la Spada de l'Ain

La particularité du département de l'Ain est que le 115 n'héberge pas les demandeurs d'asile. Le schéma départemental, validé par la préfecture de l'Ain, comprend 2 possibilités : le public généraliste⁹ est pris en charge par le 115 et le public en demande d'asile est pris en charge par l'association Alfa3A qui gère les places d'hébergement dédiées aux demandeurs d'asile.

⁹ Public généraliste : public n'ayant pas déposé de demande d'asile.

À ce jour, nous disposons de 75 places d'urgence en hôtel pour des personnes en cours de procédure d'asile et de 18 places pour des personnes dites primo-arrivantes. Celles-ci sont financées par la DDETS, les services de l'OFII restent toutefois gestionnaires.

Dès lors qu'une personne présente une vulnérabilité, telle qu'une personne malade, une femme enceinte, une famille avec enfants en bas âge, le travailleur social en charge de l'accueil et de l'enregistrement des demandeurs d'asile peut solliciter les services de l'OFII afin de valider une place en hôtel d'urgence le temps qu'il lui trouve une solution d'hébergement dédiée. Lors de son passage au guichet unique, la personne se verra remettre une notification¹⁰ lui indiquant de se présenter à l'hôtel d'urgence. Les demandeurs d'asile hébergés dans ce dispositif d'urgence sont accompagnés par les travailleurs sociaux de la Spada jusqu'à l'obtention d'une place au sein d'un Cada ou d'un Huda.

Cette solution temporaire permet aux personnes de pouvoir avoir un répit et d'envisager de commencer leurs démarches dans de meilleures conditions. Malheureusement, cette possibilité ne peut accueillir tous les demandeurs d'asile qui se présentent dans notre Spada. De plus, ces places sont dédiées aux familles avec des enfants en bas d'âge, aux personnes malades et aux femmes enceintes. Les personnes isolées ne peuvent prétendre à ces places d'hébergement d'urgence temporaire.



¹¹L'hébergement d'urgence à l'hôtel se présente de plusieurs manières : soit une place en cohabitation au sein d'une chambre double, soit 2 à 3 chambres pour les familles nombreuses, où l'intimité de chacun est parfois mise à mal dans de petits espaces. La cohabitation avec d'autres personnes de différentes communautés dans les espaces partagés peut parfois aussi être source de conflits. Les personnes se plaignent souvent de la précarité de cet hébergement, notamment des problématiques d'hygiène et d'insalubrité des locaux.

L'hôtel ne disposant pas de cuisine, les personnes ne peuvent pas cuisiner, mais uniquement faire réchauffer des plats, ce qui complique parfois les choses pour des personnes venues de

¹⁰ Document remis par l'Ofii aux demandeurs d'asile pour intégrer l'hôtel d'urgence

¹¹ Illustration : Collectif « Paroles expériences et migration » (2022). Le parcours du combattant : Expériences plurielles de la demande d'asile en France. Presses de Rhizome.

pays où la cuisine reste un mode de vie important culturellement. C'est pourquoi les travailleurs sociaux de la Spada ont un rôle majeur dans la médiation entre les usagers et le personnel de cet hôtel, qui ne sont pas issus du travail social et pour qui le parcours migratoire des personnes exilées est méconnu.

Beaucoup de personnes que j'accompagne me disent que cette solution à l'hôtel est difficile à vivre, mais elles ont aussi conscience que sans ce lieu, elles ne seraient peut-être pas hébergées. J'ai la sensation que les personnes sont dans une forme de résilience et d'acceptation de la situation avec l'espoir d'avoir, demain, un avenir meilleur.

« L'impossible chez-soi » Si dormir chez un particulier permet d'échapper à la rue ou aux règles de l'hébergement institutionnel, construire un « chez-soi » nécessite de pouvoir habiter un espace, d'y fixer son empreinte » (Bernard 2005, Segaud 2010) (Passage de la revue RHIZOME 71 L'hébergement-épreuve à la cohabitation).

Une dame, que j'appellerai Mme Kouakou, seule avec ses deux enfants, me dit : *« Je sais que les conditions ne sont pas idéales, mais mes enfants ne sont pas dehors, et j'ai espoir de trouver une place ailleurs. »* Est-ce que l'espoir de Mme Kouakou sera comme elle se l'imagine ? Il est difficile pour moi de lui répondre à ce moment-là car je ne sais pas si les services de l'OFII vont lui trouver une place dédiée et si cette place sera à la hauteur de ses espoirs.

Pour les personnes non hébergées, les choses sont davantage difficiles. Elles doivent faire soit appel à la communauté, soit trouver des solutions alternatives, comme des squats. Certaines nous parlent sans tabous des solutions qu'elles trouvent, mais pour d'autres cela est plus compliqué à aborder. J'ai la sensation qu'elles éprouvent un sentiment de honte.

« En ce qui concerne l'hébergement d'urgence, la SPADA m'a informé que les places étaient extrêmement limitées. Heureusement, j'avais deux frères à Lyon qui m'ont hébergé ».

Il est important de comprendre que pour les personnes non hébergées, les risques d'insécurité sont énormes. Pour celles qui vivent dans des squats, elles vivent dans l'incertitude, sans savoir si le lieu où elles dorment va être soumis à un démantèlement ou non. J'ai le souvenir d'un monsieur, que j'appellerai M. Felix, a qui nous avons trouvé, dans la période hivernale,

un hébergement dans un gymnase. M. Felix a refusé cette proposition en nous expliquant :
« Dans mon squat je peux cuisiner, me reposer sans avoir d'autres personnes à côté de moi et je préfère rester ici. »

Il existe une différence entre les personnes hébergées et celles qui ne le sont pas, notamment en termes de fatigue physique et psychologique. Je peux voir certains demandeurs d'asile se dégrader physiquement avec une fatigue extrême due au manque de sommeil et aux soucis du quotidien. Cela peut entraîner une baisse de moral, voire un état dépressif. Nous avons une convention avec le Secours Catholique : le dispositif Welcome propose une solution d'hébergement pour les personnes isolées, hommes ou femmes. Les personnes sont hébergées par des familles françaises de la ville pour une durée de 6 à 9 mois. Cela représente un temps de répit très important et avec de nombreux apports bénéfiques. Les personnes sont accueillies et disposent d'une chambre individuelle. Elles peuvent partager le repas ou des moments avec la famille, comme la cuisine, les visites, le cinéma. Les personnes que nous orientons sur ce dispositif nous disent qu'elles sont très heureuses et qu'elles créent un lien très important avec leurs hôtes. Malheureusement, ce dispositif peut accueillir uniquement 2 ou 3 personnes.

Les personnes hébergées à l'hôtel d'urgence peuvent présenter également de la fatigue. Je pense notamment aux familles avec des enfants en bas âge qui doivent dormir avec leurs enfants, partager des espaces très petits et naviguer entre les valises, sans disposer d'intimité.

2) Proposer un temps de répit et de partage aux personnes accompagnées par la Spada



Dans les locaux de la Spada, nous disposons d'un accueil de jour où les personnes en demande d'asile peuvent se restaurer, se doucher et se reposer la journée. Les personnes viennent chercher un peu de chaleur humaine, d'échange et de partage. Des animations sont régulièrement proposées afin de rendre les journées des familles, personnes isolées et enfants plus chaleureuses.

Ces temps informels sont, à mon sens, importants dans le quotidien des personnes. Ils favorisent l'échange et surtout, le temps d'un instant, fait penser à autre choses que la procédure et les soucis. Nous essayons souvent de réfléchir en équipe à des actions qui pourraient avoir des apports bénéfiques pour les personnes, comme l'atelier boucles d'oreilles en tissus africain du 18 avril 2024 (voir Photo). Les femmes ont pu partager leurs savoir-faire, discuter entre elles, rire. Pendant ce moment, ces dernières nous ont demandé de faire des ateliers comme celui-là plus souvent car certaines se sentaient considérées autrement qu'étant des personnes en demande d'asile.

Dans mon emploi du temps, je m'autorise à mettre en place des activités autour du bien-être et du prendre soin de soi afin de redonner un peu de confiance aux personnes fragilisées. Mais aussi, et surtout, cela redonne un peu d'humanité et de chaleur dans un milieu très difficile duquel la personne peut se sentir exclue ou incomprise. Ces moments de grande qualité sont privilégiés. Le respect des uns et des autres y est le mot d'ordre et la procédure est mise de côté, le temps d'un instant. Cet espace offre surtout un répit aux personnes n'ayant pas de solutions d'hébergement en journée. Mais aussi à celles hébergées à l'hôtel d'urgence qui viennent se retrouver entre elles pour échanger, partager leurs histoires et sortir un peu de leurs espaces confinés des chambres d'hôtel. Je constate que les personnes non hébergées profitent de cet espace pour se reposer, se doucher, laver leurs vêtements mais aussi passer un moment convivial avec les travailleurs sociaux et les gens dans leur situation.

Conclusion

Tout au long de ce mémoire et de ma pratique professionnelle, j'ai cherché à montrer le travail fourni par les travailleurs sociaux dans les Spada. Je souligne notamment l'intérêt à accompagner des personnes en demande d'asile dans une procédure longue et complexe, afin qu'elles puissent être guidées au mieux, mais aussi les difficultés auxquelles les demandeurs d'asile sont confrontés au quotidien. Les difficultés auxquelles les demandeurs d'asile sont confrontés qu'ils soient hébergés ou non hébergés.

La réflexion que j'ai menée à travers ce mémoire m'amène à penser que depuis plusieurs années les Spada deviennent le premier lieu d'accompagnement durable, alors que ce dispositif devait être à l'origine un lieu d'accompagnement temporaire pour les personnes en demande d'asile. Aujourd'hui, nous constatons que les personnes restent accompagnées durant parfois toutes leurs procédures par les travailleurs sociaux des Spada faute de places d'hébergement dédiés.

C'est pourquoi, il est difficile d'imaginer qu'avec la nouvelle loi immigration du 26 Janvier 2024 et la création du Pôle France Asile, les SPADA pourront continuer à accompagner les demandeurs d'asile de la même manière. De plus avec la délocalisation de l'Ofpra dans ce pôle, les dossiers seront jugés recevables ou irrecevables le jour de l'enregistrement de la demande.

Ce que nous espérons pour les personnes, c'est qu'elles puissent encore être prises en compte dans leur globalité, avec respect et compréhension par les services de l'État, mais aussi, et surtout, par les travailleurs sociaux qui doivent mettre en place, autant que possible, des solutions pour faciliter et améliorer la prise en charge concrète et émotionnelle des demandeurs d'asile.

Glossaire

A

ADA Allocation pour Demandeurs d'asile

C

CADA Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

CNDA Cour Nationale du Droit d'Asile

CESEDA Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

D

DNA Dispositif National d'Accueil

DDETS Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

G

GU Guichet Unique des Demandeurs d'Asile

H

HUDA Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

O

OFII Office Français d'Immigration et d'Intégration

OFPRA Office Français de Protection des Réfugiés et Apatride

S

SPADA Structure Premier Accueil des Demandeurs d'Asile

Bibliographie

Ouvrages

- Collectif « Paroles expériences et migration » (2022). Le parcours du combattant : Expériences plurielles de la demande d'asile en France. Presses de Rhizome.

Supports de cours

- Intervention du 14 /12/2023 : DR Halima ZEROUG-VIAL (psychiatre et directrice de l'Orspere-Samdarra).

Données chiffrées et rapports

- Statistiques fournies par la coordinatrice de la Spada.
- Extrait du CCP 2022/2024.
- Legifrance.gouv.fr
- Article Forum réfugié du 20 /11/2023.
- Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- Webinaire du 18/06/2024 « Etat des lieux de l'Asile en France et en Europe ».

Annexes

Annexe 1 : Notification de la Spada

 OFII <small>OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION</small>	 <small>Liberté • Égalité • Fraternité</small> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	 <small>FAMI</small> <small>Centre d'Accompagnement Magistral et Juridique</small> <small>L'Europe se mobilise</small>
Direction territoriale de Lyon		SPADA ALFA3A
Tél. 04 72 77 15 40		07 RUE DE LA PAIX
Adresse de la DT 7 rue Quivogne www.ofii.fr		01000 BOURG-EN-BRESSE
		Lyon, le 01/08/2024

**NOTIFICATION A SE PRESENTER
AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE
(Articles L. 550-2 et R 551-7 et s. du Ceseda ; anciennement L. 744-1 et R 744-1 et s.)**

Madame, Monsieur,

Votre demande d'asile a été enregistrée le 01/08/2024.

Les conditions matérielles d'accueil vous ont été proposées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) pour vous et votre famille :

N° AGDREF	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance

Pour les besoins de votre accompagnement, l'OFII vous oriente vers le service de premier accueil suivant :

Nom	ALFA3A
Adresse	07 RUE DE LA PAIX 01000 BOURG-EN-BRESSE
Téléphone	
Courriel	

Votre famille et vous-même êtes tenus de vous y présenter le.../.../..... à ...h....
Le jour de votre arrivée, vous remettrez au directeur cette notification. En cas de difficulté à vous présenter à cette date, vous devez en informer le responsable du centre d'accompagnement.

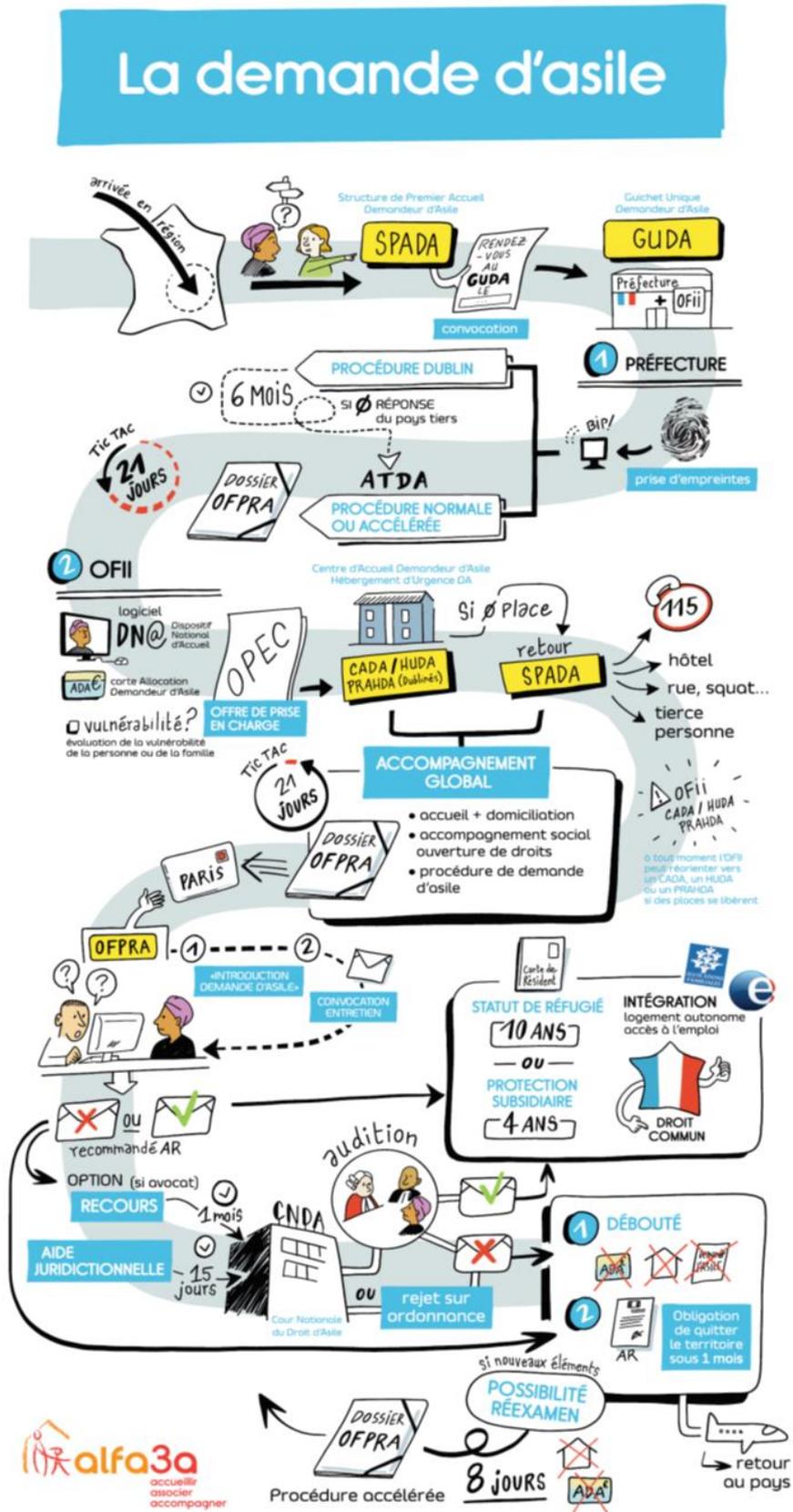
	(Cochez une X)
OUI, j'accepte l'orientation	X
NON, je refuse cette orientation	
Je refuse de signer (*)	

(*) Tout refus de signature sera assimilé à un refus des conditions matérielles d'accueil

Remise en main propre le 01/08/2024	Fait à Lyon, le 01/08/2024
Signature du demandeur d'asile	
Représentante légale	Le directeur territorial Sami Doubakovic



Annexe 2 : Le parcours de la demande d'asile



Annexe 3 : Tableau des dispositifs d'hébergement, Cimade



Typologie des dispositifs des « hébergements » des personnes exilées accueil / transit / contrôle / expulsion : comment s'y retrouver ?

avril 2019

Dispositif	Acronyme	Signification	Description, public concerné	Cadres légaux (et infra légaux)	Nombre de places / Localisation / Principaux opérateurs	Financement / Prix de journée par personne et par jour
Dispositif de tri	CAES	Centre d'accueil et d'examen de situation administrative	Dispositif combiné : hébergement et accès à la procédure d'asile. Puis orientation rapide vers un centre adapté à la situation administrative	L 744-3-3 CESEDA Circulaire du 31 décembre 2018 relative à l'évolution du parc d'hébergement	2 900 places : centres dans les Hauts de France, Ile de France, Auvergne Rhône Alpes & Grand Est	BOP 303 Immigration Prix de journée : 24€
Hébergement de transit pour personnes demandant asile	CAO	Centre d'accueil et d'orientation	Créés pour l'évacuation des migrant-e-s du Calais et utilisés désormais pour les évacuations de campements parisiens Dispositif national Assignation à résidence possible	L 744-3 2° CESEDA Circulaire du 31 décembre 2018 relative à l'évolution du parc d'hébergement	8 000 places début 2019 4 500 fin 2019 (transformation en HUDA)	BOP 303 Prix de journée : 24€
	PRAHDA	Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile	Accueil et accompagnement de personnes demandant asile, en cours de procédure + dublinées	L 744-3 2° du CESEDA Marché public, du ministère de l'intérieur, septembre 2016	5351 places : situées souvent dans d'anciens hôtels formule 1. ADOMA opérateur unique	BOP 303 Prix de journée : 15€
Dispositifs d'accueil pour personnes demandant asile	CADA	Centre d'accueil pour demandeurs d'asile	Hébergement et accompagnement des personnes demandant asile en cours de procédure normale exclusivement Assignation à résidence possible	L 744-3-1 CESEDA et L 348-1 du Code de l'action sociale et des familles	43 500 places ADOMA : 7293 ; COALLIA : 6231 ; FTDA : 4755 ; Forum réfugiés : 1373 ; CRF : 1236 ; Groupe SOS : 1276, etc.	BOP 303 Prix de journée : 19,50€
	HUDA	Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile	Hébergement et accompagnement des personnes demandant asile, en procédure accélérée et dublinées. [Regroupe désormais les ATSA et la moitié des places CAO] Assignation à résidence possible	L 744-3 2° du CESEDA	42 500 places (dont 31 000 stables) ADOMA, COALLIA et autres structures	BOP 303 Prix de journée : 17€
Dispositifs pour hébergements de protection internationale	CPH	Centre provisoire d'hébergement	Accueil et accompagnement de personnes réfugiées et bénéficiaires de la protection subsidiaire	Article L 349-1 et suivant du Code de l'action sociale et des familles	5 239 places : COALLIA, FTDA	BOP 104 intégration Prix de journée : 25€
	SAS	Centres de transit pour réinstallés	Accueil et accompagnement de personnes réinstallées en provenance du Proche-Orient, du Niger et du Tchad	Article L 349-1 du Code de l'action sociale et des familles	875 places	BOP 104 Prix de journée : 25€
Dispositif de contrôle à visée d'expulsion	DPAR	Dispositif de « préparation au retour »	Surveillance et expulsion des personnes assignées à résidence sous OQTF	Circulaire du 17 juillet 2015	808 places : Moselle, Rhône, Paris, Bas-Rhin, Seine Saint-Denis, Bouches du Rhône. Adoma, Accueil sans frontière 67, ADRIM, Rose des Vents, etc.	BOP 303 Prix de journée : 24€

Annexe 4 : Témoignage

Témoignage : Comment la SPADA m'a aidé dans mon parcours de demandeur d'asile malgré l'absence d'hébergement

Je m'appelle M. ABDRAMAN MAHAMAT et je suis originaire du Tchad. Mon parcours d'asile s'est déroulé de la manière suivante : TCHAD - LIBYE - MALTE - FRANCE.

Contexte à Malte

À Malte, j'ai déposé ma demande d'asile, mais le parcours fut un véritable calvaire de 3 Ans. Il n'y avait aucune aide disponible de la part des associations ou des organismes gouvernementaux pour aider les demandeurs d'asile. J'ai dû constituer mon dossier moi-même, sans aucune aide ni ressources matérielles, ce qui a rendu la procédure extrêmement longue et difficile.

Parcours et accueil en France

Dès mon arrivée en France, je me suis directement orienté vers la SPADA de Bourg-en-Bresse pour enregistrer ma demande d'asile et prendre rendez-vous pour mes démarches administratives. D'abord, la SPADA m'a informé sur les procédures d'asile en France et m'a fourni des documents explicatifs. Ils m'ont également attribué une adresse de domiciliation postale pour mes démarches administratives.

Accompagnement administratif

La SPADA a joué un rôle crucial en m'aidant à naviguer dans les démarches administratives complexes liées à ma demande d'asile en France. Le premier jour de mon entrée en France, j'ai été accueilli par la SPADA de Bourg-en-Bresse. Un agent m'a aidé à remplir le formulaire d'enregistrement de ma demande d'asile, en me posant des questions sur mon état civil, mon itinéraire de voyage et ma manière d'entrer en France. L'agent a ensuite pris rendez-vous pour l'enregistrement et le prélèvement de mes empreintes digitales à la préfecture. J'ai été placé sous procédure Dublin, car j'étais entré sur le territoire européen par Malte.

Accès à l'information

La SPADA m'a fourni des informations précieuses sur mes droits et obligations en tant que demandeur d'asile. Ils m'ont expliqué le fonctionnement du système d'asile en France et les étapes du processus :

- Enregistrement au guichet unique des préfectures.
- Accompagnement dans l'élaboration de mon récit pour l'OFPRA.
- Permanences pour la réception du courrier, etc.

Accès au logement

En ce qui concerne l'hébergement d'urgence, la SPADA m'a informé que les places étaient extrêmement limitées. Heureusement, j'avais deux frères à Lyon qui m'ont hébergé. La SPADA m'a également fourni une carte d'allocation de l'OFII, m'a permis d'accéder gratuitement aux transports en commun, à l'assurance maladie et aux poursuites des études dans l'enseignement supérieur. Actuellement, j'étudie à l'Université Lumière Lyon 2, en première année de licence en Administration Économiques et Sociales (AES).

Même sans hébergement, le soutien de la SPADA a été inestimable. Leur aide a facilité mon intégration et m'a permis de mieux comprendre le système d'asile. Ils m'ont également orienté vers des services sociaux et des associations qui m'ont aidé à subvenir à mes besoins de base, tels que les repas, les vêtements et l'aide médicale.

En somme, la SPADA a été un pilier fondamental dans mon parcours de demandeur d'asile en France. Leur soutien administratif, moral et matériel a été indispensable moi afin de pouvoir traverser cette période difficile. Leur accueil chaleureux et leur orientation vers d'autres services ont grandement facilité mon intégration et mon parcours en tant que demandeur d'asile. Mon assistante m'a donné des conseils et des guides sur la constitution de mon dossier pour l'OFPPRA, ce qui m'a énormément aidé à préparer mon récit.

M. ABDRAMAN

Bourg-en-Bresse, 27 juillet 2024

Annexe 5 : Témoignage

TEMOIGNAGE DE SATISFACTION A L'EGARD DE L'ASSOCIATION ALFA3A BOURG EN BRESSE L'AIN

Nous témoignons satisfaction de l'accueil chaleureux et prise en charge immédiate de la part de Axel qui nous a reçu ,écouter et orienter depuis le 18/09/2023 date de notre rentrée au sein de Alfa3a de Bourg En Bresse SPA 01 vers une Assistante hors pair, attentive, compatissante et professionnelle du nom de Morgane CASSIER qui nous a apporté son soutien, suivi et qui a été toujours disponible pour nous aider et répondre à nos questions. Très compétente et soucieuse, nous avons apprécié sa détermination et le détail de son attention à notre égard. Depuis la demande de l'asile le 18/09/2023 jusqu'au jour où nous avons quitté l'Ain pour le Rhône par le transfert effectué par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration OFII dans le cadre de l'hébergement le 27/02/2024.l'ensemble du personnel nous a été d'une grande disponibilité, rigueur et excellent service, surtout notre Assistante Morgane CASSIER qui a été toujours disponible pour nous aider et répondre à nos questions, très compétente et soucieuse et nous avons apprécié le souci du détail et sa grande attention. L'ensemble du personnel nous a été d'une grande disponibilité, rigueur et excellent service.

Nous étions face à un sérieux problème de logement et heureusement avec l'accompagnement et la détermination de notre très chère assistante Morgane CASSIER, l'OFII a pu nous trouver un logement en foyer qui ne répond du tout pas à notre attente, surtout en terme d'hygiène , dû au fait qu' il y aient une multitude de type de personne hébergées qui ne s'en soucient guère de l'entretien des espaces qu' ils occupent (toilettes, douches, cuisine, poubelles... pour ne citer que cela) mais hélas nous n'avions pas le choix, que de l'accepter parce que c'est toujours mieux que de rester sans abris, vue que c'était pendant l'hiver.

Nous sommes très reconnaissants et nous remercions l'association Alfa3A du soutien, temps, et de l'effort dont nous avons bénéficié tout au long de notre procédure.

Signée :

M. IBRAHIM Moussa

Mme MAHAMADOU HAMA Saouda

Annexe 6 : Notification hôtel



Direction territoriale
de Lyon

7, RUE DE LA PAIX
61000 BOURG EN BRESSE

Bureau de l'Asile

Tel : 04 72 77 15 43
Fax : 04 72 77 15 39

7 rue Quivogne
69286 Lyon

www.ofii.fr

NOTIFICATION A SE PRESENTER A UN HEBERGEMENT POUR DEMANDEUR D'ASILE

(articles L. 500-1 et s. ; amendement L. 741-1 plus du Casade)

Monsieur,
Votre demande d'asile a été enregistrée le 15/02/2022.

Les conditions matérielles d'accueil vous ont été proposées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) pour vous et votre famille :

AGDREF	Civilité	Prénom	Nom	Date de naissance

L'OFII a décidé de vous orienter vers la structure d'hébergement suivante :

Nom	HÔTEL SPADA01 ALFA3A (N0101)
Adresse	7, RUE DE LA PAIX 61000 BOURG EN BRESSE
Directeur	
Téléphone	

Vous, votre famille et vous-même êtes tenus de vous y présenter le 15/07/2022 à 14h00. En cas de difficulté à vous présenter à cette date, vous devez en informer le responsable du centre d'hébergement.

La non-présentation au centre d'hébergement dans un délai de 5 jours peut entraîner la cessation du bénéfice des conditions matérielles d'accueil.

	(Cochez une X)
OUI, j'accepte l'orientation	<input checked="" type="checkbox"/>
NON, je refuse cette orientation	<input type="checkbox"/>
Je refuse de signer (*)	<input type="checkbox"/>

(*) Tout refus de signature sera assimilé à un refus des conditions matérielles d'accueil.

Remis en main propre le 29/07/2022

Fait à Lyon le 29/07/2022

Signature du demandeur d'asile,

Le directeur territorial,
Sami BOUBAKEUR



Et si nous parlions de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile au sein d'une structure de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada) ?

Mots clés : **Spada** (Structure de Premier accueil des Demandeurs d'Asile), **Ada** (Allocation pour Demandeurs d'Asile), **Ofii** (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), **Ofpra** (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatride), **Cnda** (Cour Nationale de Droit d'Asile)

Depuis Mars 2018, j'accompagne des personnes isolées et des familles en situation d'exil au sein d'une structure de premier accueil des demandeurs d'asile (Spada).

J'ai voulu travailler sur les questions de l'accompagnement et de l'hébergement des demandeurs d'asile en Spada, mais aussi, de ma place de travailleur social face à des difficultés que je peux rencontrer dans mon quotidien.

Ce mémoire abordera trois grandes parties, soit : Le contexte migratoire et l'hébergement des demandeurs d'asile, l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile en Spada et les apports de l'hébergement pour le public (vécus et expériences).

Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »
Rédigé sous la direction de Natacha CARBONEL
Année 2023-2024